



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUILLET 2024

OBJET : TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE L'ANTENNE FREE MOBILE PAR ENEDIS – CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre Juillet à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.10 – Point N° 1-3) – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

M. BENOIT Gérard a donné procuration à Mme PIERRAT Brigitte
M. JULIEN Guillaume a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine

Absents excusés :

Mme AYMES Patricia – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme UGHETTO Wendy – Mme ORSINI Chantal.



M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 24 juillet 2024
Délibération N° DM_20240724N065

OBJET : TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE L'ANTENNE FREE MOBILE PAR ENEDIS – CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée :

- Que la Commune a reçu un Document d'Information Mairie (DIM) pour un projet de construction d'une antenne relais par l'opérateur FREE MOBILE au lieudit "Fanchironnette",
- Qu'une rencontre avec l'opérateur demandée par la Commune, a eu lieu en Juin dernier,
- Que le Document d'Information Mairie (DIM) a été mis à disposition de la population à l'accueil et une réunion publique afin d'informer les habitants de Saint Auban a eu lieu en Juillet,
- Que, lors de cette rencontre, la population s'est prononcé défavorablement sur ce projet qui ne semble pas avoir d'utilité et d'intérêt pour les riverains,
- Que ce projet d'antenne ne nécessitant pas de dossier d'urbanisme au regard de ces dimensions (- 5 M² d'emprise au sol et d'une hauteur de 12 M.) est imposé à la Commune.

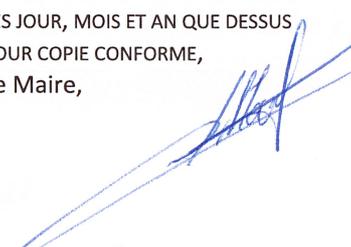
Il indique :

- Que, dans le cadre de ce projet, ENEDIS a sollicité la Commune pour la signature d'une convention de servitude de passage afin de permettre le raccordement électrique de cette antenne,
- Que la servitude porte sur la mise en place d'un support ainsi que le surplomb sur une longueur approximative de 42 M. des parcelles communales AV 881 et AV 901 situées au lieudit "Le Fournas".

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la délivrance de la servitude de passage.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **DÉCIDE** de refuser de délivrer à ENEDIS, une servitude de passage portant sur la mise en place d'un support ainsi que le surplomb sur une longueur approximative de 42 M. des parcelles communales AV 881 et AV 901 situées au lieudit "Le Fournas" permettant le raccordement de l'antenne relais FREE MOBILE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 3.5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p> <p></p> <p>René VILLARD</p> 
---	---